



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 28 avril 2026 à 18 h 30

- : - : - : -

L'invitation à la séance de ce conseil municipal a été valablement effectuée par mail de convocation en date du vendredi 24 avril 2026.

Les points de l'ordre du jour sont :

Approbation du PV de la réunion de Conseil municipal du 8-4-2026.

Vote des délibérations :

- 2026-04-01 : Nomination des membres des commissions communales
- 2026-04-02 : Nomination des membres du CCAS
- 2026-04-03 : Proposition de contrat marché électricité pour les sites (bâtiments et éclairage public)
- 2026-04-04 : Présentation du rapport d'observations de la CRC

Informations diverses et questions diverses

Avant d'ouvrir la séance, M. Le Maire précise que le conseil sera enregistré.

Le décompte des présents est effectué :

- 17 présents
- 2 procurations : M. DESCAMPS Michel à Mme Hélène ROUGEGREZ et Mme Cathy VASSEUR à Mme Christelle PLANQUELLE

Le quorum est atteint et M. Le Maire déclare le conseil ouvert.

Rappel : « Au début de chaque séance, le maire doit s'assurer que le quorum est atteint. En effet, le conseil municipal ne délibère valablement que si la majorité des membres en exercice est présente. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum »

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, M. Le Maire sollicite les membres présents pour la désignation du secrétaire de séance. Mme Isabelle HACCART est désignée.

Approbation du PV de la réunion de Conseil municipal du 8 avril 2026.

Suite à l'envoi de ce PV, M. HAUTREUX, adjoint aux travaux a souhaité apporter des précisions :

1) quant à la délibération 2026-04-07 relative à la proposition de travaux supplémentaires au titre de la sécurité routière, modifiée comme suit :

« M. HAUTREUX rappelle que des marquages au sol avaient déjà été repris pour 4 000 €, mais que des reprises devaient être opérées soit à la demande de la commune, soit à la demande des services départementaux.

- Demandes de la commune :

* Adaptation de l'enrobé rue de l'Eglise, face à la Pharmacie pour 2 480 €

- A la demande des services départementaux : ajout de plots réfléchissants sur les bordures des rétrécissements afin de sécuriser les passages pour 1 620 €

Il est rappelé aux membres du conseil que les travaux de sécurisation de la rue Lancino auront coûté 71 690.60 € »

M. HAUTREUX rappelle que 4.000€ de travaux supplémentaires avaient déjà été votés lors du dernier conseil de la précédente mandature.

Les travaux supplémentaires présentés à ce conseil concernent uniquement :

- La reprise du tapis d'enrobé trop dégradé en bas de la rue d'Arras (2.480€HT)
- L'ajout de plots réfléchissants sur les bordures des ilots à la demande du Département (1.620€HT)

2) quant à la réponse apportée à la question 20 de M. LOOTEN : où en est-on de l'équipement lumineux LED de voirie ? ou y a t il un prévisionnel ?

« M. HAUTREUX, précise que même si cela ne se voit pas les travaux ont démarré, notamment au niveau de la câblerie, des boîtes ... Ces travaux ont été subventionnés par l'Etat et dans ce cadre, ils doivent être terminés fin mai.

IH

JP



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 28 avril 2026 à 18 h 30

- : - : - : -

La pose des LED et la fin des travaux induiront le rétablissement de l'éclairage de nuit, moins gourmand, moins coûteux car adaptera son intensité au passage ou non de véhicules. Cela participera au renforcement de la sécurité générale de la commune. »

M. HAUTREUX précise qu'il n'y a pas d'adaptation de l'éclairage au passage des voitures, mais uniquement deux régimes d'intensité de lumière selon un programme horaire pré défini.

3) Remarques de M. OMBREUX au sujet du week-end en fête

M. le Maire rappelle que le Week-end en fête sera repris par les associations comme auparavant. Une régie événement public a été créée à titre exceptionnel en avril 2023 pour pouvoir organiser cet événement historiquement organisé par le comité des fêtes. Le nouveau président ne souhaite pas organiser le week-end en fête mais malgré cette décision ce n'est pas à la Mairie d'organiser cet événement. La municipalité ne se désengage pas mais accompagnera n'importe quelle association si nécessaire. C'est aux associations de s'investir dans ce type d'activité. L'annonce a été faite suite aux différentes réunions avec les associations.

4) Question 13 de M. LOOTEN concernant la subvention pour le transport.

Dans le PV ont été regroupées les réponses aux questions 13 et 14. M. Le Maire indique que le transport fait partie de l'enveloppe globale du Voyage des Scolaires. Il est rappelé que la commune participe à hauteur de 2000 €/ an sur 2 ans sur la base de 55 élèves participants, soit 4000 € pour faciliter les premiers règlements si nécessaire. Ce voyage fait partie d'un ensemble de projets qui est géré directement par la Directrice de l'Ecole. C'est en effet la Directrice qui répartit la participation de sa coopérative, sachant que la Mairie a participé cette année, comme à chaque fois, à hauteur de 4000 €. La participation des parents est prévue à hauteur de 2 versements de 80 €/enfant et un dernier versement de 35 €/enfant. Le budget de ce projet a été transmis à M. OMBREUX que la semaine dernière. A noter que le transport subit une hausse due aux événements internationaux. Le dernier bilan de la caisse de la coopérative n'a pas été fourni, et s'il s'avère que celui-ci ressort déficitaire, on verra s'il y a lieu de proposer au Conseil l'attribution d'une subvention exceptionnelle. Dès lors où une association demande une participation ou subvention, cette dernière s'engage à fournir l'ensemble des pièces justificatives du projet. M. LOOTEN s'inquiète et demande si le voyage va vraiment avoir lieu. M. Le Maire lui répond que oui puisque la commune a déjà versé une participation tout comme les parents. L'organisation ne dépend pas du paiement du bus mais bien du budget global prévu par Mme la Directrice. M. Hautreux rajoute que le projet doit présenter d'un côté les dépenses (hébergement, repas, bus....) et de l'autre les recettes (apport caisse de la coopérative, la subvention de 4000 € de la commune, l'apport des parents). M. Le Maire insiste sur le fait que le budget découvert et présenté lors du dernier conseil d'école par Mme la Directrice est faussé par le fait qu'elle impute directement le bus à la Mairie. M. le Maire confirme à M. LOOTEN que l'on ne connaît pas l'état de la coopérative et que le bilan du projet fourni ne peut pas être apprécié avec tous les éléments financiers. Pour attribuer une subvention, il faut se baser sur un projet détaillé avec justificatifs à l'appui mais aussi de sa sincérité financière. Il confirme que le voyage aura lieu, que la commune reste sur le principe d'une participation de 4000 € sur 2 ans et qu'il faudra à l'avenir présenter un budget détaillé du projet accompagné d'un état financier de la coopérative scolaire.

Vote : Le PV du 8-4-26 est approuvé par les 17 élus présents et représentés et 2 abstentions (M. LOOTEN et Mme CAMPANELLA)

Vote des délibérations :

• 2026-04-01 : Nomination des membres des commissions communales

M. Le Maire précise que ses propositions sont fondées sur la représentativité équitable, issue des élections. Il rappelle également que tous les membres élus peuvent participer aux commissions mais que seuls les élus désignés pourront émettre un avis.

a. COMMISSIONS MUNICIPALES

i. Budget, stratégie financière et fiscalité : M. le Maire Philippe VANTORRE et les membres du conseil municipal

Il

UP



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 28 avril 2026 à 18 h 30

- : - : - : -

ii. Culture, vie associative, Cérémonies, Patrimoine, Affaires sociales hors CCAS (logements..)

Adjointe : Mme DOCQUOIS

Conseiller délégué aux événements – patrimoine : M. LABENNE

Membres :

Mmes CLERBOUT Linda – DEGARDIN Anne Marie – HACCART Isabelle – LHERBIER Anne – PLANQUELLE Christelle et VASSEUR Cathy

Messieurs : DECAMPS Michel – OMBREUX Nicolas

iii. Affaires Scolaires et périscolaires, extrascolaire, Numérique et communication

Adjoint : M. OMBREUX

Conseillère déléguée communication : Mme LHERBIER

Membres :

Mmes CLERBOUT Linda – DOCQUOIS Jocelyne – GRUDA Larissa - CAMPANELLA Claudia – HACCART Isabelle – ROUGEGREZ Hélène

M. QUEVA Grégory

iv. Financements des projets, développement économique, Santé, subventions aux associations et mise à disposition des locaux, baux, conventions, règlements, contrats et marchés publics

Adjointe : Mme HACCART

Membres :

Mmes CLERBOUT Linda – DEGARDIN Anne Marie – LHERBIER Anne – PLANQUELLE Christelle

Messieurs : DUBREUCQ Frédéric – HAUTREUX Julien – LOOTEN Dominique – OMBREUX Nicolas

v. Travaux, voirie, sécurité, Ecocitoyenneté, cadre de vie, fleurissement

Adjoint : M. HAUTREUX

Conseiller délégué Ecocitoyenneté, cadre de vie, fleurissement : M. GALVAIRE

Membres :

Mmes CLERBOUT Linda – DEGARDIN Anne Marie – CAMPANELLA Claudia – HACCART Isabelle –

Messieurs DUBREUCQ Frédéric – LOOTEN Dominique – OMBREUX Nicolas - QUEVA Grégory

vi. Urbanisme, tourisme et ruralité

Adjointe : Mme DEGARDIN

Membres :

– Mesdames DOCQUOIS Jocelyne – VASSEUR Cathy

Messieurs : DUBREUCQ Frédéric – HAUTREUX Julien – LABENNE Pierre - LOOTEN Dominique

M. LOOTEN soulève la disparition de la commission de finances. *Il convient de rappeler l'article L2122-18 du code des collectivités territoriales : « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal »*

Malgré les délais restreints qui découlent des élections municipales, M. le Maire a tenu compte des projets de chaque commission pour élaborer le budget... S'agissant de l'ancienne dénomination de la « commission de finances » Mme HACCART propose d'appeler sa commission « affaires générales » mais cela n'est pas possible car Monsieur le Maire souhaite déléguer qu'une partie des affaires administratives et financières à la 3^{ème} adjointe.

M. LOOTEN demande également pourquoi l'urbanisme a été séparé des travaux. M. Le Maire indique que l'urbanisme est indépendant des travaux et que pour être en charge de la délégation travaux, il n'est pas nécessaire d'avoir en charge de l'urbanisme, d'autant qu'il va falloir travailler sur le PLU pour le mettre en conformité avec le SCOT. L'urbanisme, c'est la gestion du foncier et son développement. M. HAUTREUX sera déjà en charge des travaux, voiries, sécurité, Ecocitoyenneté, cadre de vie, fleurissement.

Vote : La proposition est approuvée par les 19 élus présents et représentés

IH

VIP



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 28 avril 2026 à 18 h 30

- : - : - : -

b. COMITES CONSULTATIFS (ouverts aux extérieurs)

Communication : Mmes LHERBIER Anne - CLERBOUT Linda – DOCQUOIS Jocelyne – GRUDA Larissa - CAMPANELLA Claudia – ROUGEGREZ Hélène

Messieurs : OMBREUX Nicolas - QUEVA Grégory – DYMEF Félix

Ecocitoyenneté, Cadre de vie, Fleurissement : Mmes CLERBOUT Linda – DEGARDIN Anne Marie – CAMPANELLA Claudia – HACCART Isabelle –

Messieurs HAUTREUX Julien – GALVAIRE Enguerran -DUBREUCQ Frédéric – LOOTEN Dominique – OMBREUX Nicolas - QUEVA Grégory

Vote : La proposition est approuvée par les 19 élus présents et représentés

c. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire précise qu'il lui ait demandé, par la DGFP, de proposer 12 titulaires et 12 suppléants. C'est l'administration de la DGFP qui retiendra parmi ces candidatures 6 titulaires et 6 suppléants.

M. Le Maire précise que les noms proposés ont été repris parmi ceux qui siégeaient déjà, à savoir :

- Les 12 titulaires :

* Mesdames Andrée MOREL- Anne marie DEGARDIN – Claudine DEPRET,

* Messieurs Guy Claude LHERBIER – Philippe CRESSON, Michel DOCQUOIS – Edouard LECLERC – Dominique ROBILLART – Félix DYMEF – Christian SALE – André BALAVOINE – Louis BOBER

- Les 12 suppléants :

* Mesdames Isabelle HACCART – Anne LHERBIER – Jocelyne DOCQUOIS – Cathy VASSUR,

* Messieurs Dominique LOOTEN – Frédéric DUBREUCQ – Julien HAUTREUX – Pierre LABENNE – Florent LECHON – Serge PARISSEAU – Jean Michel HEURTEAU – Enguerran GALVAIRE

Vote : La proposition est approuvée par les 19 élus présents et représentés

2026-04-02 : Renouvellement des membres du CCAS

M. le Maire passe la parole à Anne Marie DEGARDIN ; Elle précise que le 8-4-2026, le conseil a voté une délibération fixant le nombre de membres du conseil d'administration à 8 membres élus et 8 membres extérieurs nommés après dépôt de candidature.- 8 membres élus : parmi les candidatures, il est proposé de retenir :

Mme Jocelyne DOCQUOIS

* Mme Isabelle HACCART

* M. Anne Marie DEGARDIN

* M. Michel DESCAMPS

* Mme Hélène ROUGEGREZ

* Mme Cathy VASSEUR

* Mme Christelle PLANQUELLE

* Mme Claudia CAMPANELLA en raison de son expérience de ses compétences professionnelles

- 8 membres extérieurs : Mme DEGARDIN rappelle que les membres élus ne peuvent pas être nommés comme membres extérieurs et que parmi les candidatures, il est proposé de retenir les membres qui étaient nommés antérieurement et qui ont déposé leur candidature :

* Mme Marie France BALAVOINE

* Mme Monique HUCHETTE

* M. Yves RAMECOURT

* Mme Chrystelle DELABY

* Mme Fabienne DEBIENNE

* Mme Nicole ROGER

* M. Frédéric TROCLET

* Mme Patricia RIQUIER

Mme DEGARDIN rappelle le bon esprit de l'équipe antérieure justifie leur renouvellement. M. le Maire, président de droit du CCAS procédera aux nominations par voie d'arrêté municipal.

Vote : La proposition est approuvée par les 19 élus présents et représentés

11

17



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 28 avril 2026 à 18 h 30

- : - : - : -

- **2026-04-03 : Proposition de contrat marché électricité pour les sites (bâtiments et éclairage public)**

Il est rappelé que l'année dernière le conseil municipal a délibéré pour un contrat de 6 mois avec une échéance à fin juin 2026, eu égard à une tarification plus intéressante. Aujourd'hui le contrat arrive à échéance et il faut relancer une consultation. Certains opérateurs ne répondent pas sur ce délai de contrat. Aujourd'hui, il est demandé au conseil d'autoriser le Maire à consulter également sur une période 12 mois et l'autoriser à signer le contrat pour les sites inférieurs à 36Kwa en fonction des résultats obtenus au plus économique à compter du 1-7-26. La dépense en électricité représentait en 2025 hors salles polyvalentes, cabinets dentaires (ancien presbytère) pris sur un autre contrat un montant de 49 607.13 € ; avec la mise en place de la fermeture de l'éclairage public la nuit, le remplacement des luminaires publics par des ampoules à Led et l'ajout d'un bâtiment supplémentaire (café et salle). On est sorti du groupement de commandes FDE - Electricité depuis 3 ans. Dès réception des offres, le devis doit être accepté dans les 24-48 h voire 72 h, d'où la nécessité d'avoir délibéré précédemment. Trois fournisseurs seront consultés. En 2030, on pourra réintégrer le groupement de commande FDE Electricité en candidatant dès début 2029.

Vote : La proposition est approuvée par les 19 élus présents et représentés

- **2026-04-04 : Présentation du rapport d'observations de la CRC**

M. Le Maire demande si on a pu lire le rapport et rappelle que ce rapport, tant qu'il n'est pas débattu en conseil, reste non divulgable. Ce rapport a la vertu d'exister et présente de nombreuses lacunes de la commune mais aussi ce qui a été fait depuis 3 ans pour redresser la situation.

La synthèse résume assez bien les évolutions : mise en place du RIFSEEP – RSU.... Tout n'a pas été fait, il reste encore beaucoup à faire et repose sur les épaules de la responsable des services qui doit assurer le quotidien et ces régularisations, notamment en matière de gestion du personnel et les différents cas d'agents partant à la retraite dont les dossiers ont dû être revus dans leur entièreté. Monsieur le Maire rappelle la situation de la commune qui a été découverte en 2022 et les lacunes existantes. Plusieurs contentieux et manquements ont été régularisés et au regard de la quantité importante, une continuité de ces régularisations est prévue sur ce nouveau mandat. Des délibérations seront prises sur les sujets restants. Monsieur le Maire reprend l'introduction de sa réponse et indique que ce rapport confirme une situation financière saine avec une trésorerie désormais confortable et une capacité de désendettement très satisfaisante qui place la commune dans une situation favorable pour le financement de son ambitieux programme d'investissement.

Il restera encore des régularisations à passer et ouvrir des crédits (ex : en 2025 : 70 000 €), des documents à retrouver notamment pour le transfert de la compétence sur l'eau qui dépend de la CALL mais est toujours attribuée à la commune faute de retrouver les documents officiels tant au niveau de la commune que de la CALL.

Les réponses des différents ont également été transmises au Conseil (celle de M. VANTORRE le 29-9-25 ; celle de M. ROBILLART le 22-9-25 ; M. SEVIN n'a pas transmis de réponse).

Le rapport a été transmis le 25-3-26 par la CRC soit après les élections. M. le Maire rappelle qu'il ne pourra être publié qu'après passage et acceptation du conseil de ce jour.

M. LOOTEN fait remarquer qu'il y a beaucoup à faire au niveau des effectifs et souhaiterait mettre en place une commission de suivi. M. Le Maire répond qu'une telle commission n'est pas nécessaire car tout passera obligatoirement par le Conseil Municipal pour des raisons de transparence.

Monsieur le Maire demande au conseil de confirmer la réception du rapport accompagné des réponses et le débat de ce jour en conseil municipal.

Vote : le rapport a bien été transmis aux élus. Accord des 19 élus présents et représentés

Informations diverses : commission environnement le 12 mai à 18h30 et vie associative le 15 mai à 18h30

M. Le Maire remercie encore l'ensemble des membres du Conseil, donne rendez-vous aux élus demain pour le vote du Budget et autres délibérations.

Le Conseil Municipal prend fin à 19h53

Le Maire,
Philippe VANTORRE



Le Secrétaire de séance,
Isabelle HACCART